

Compte rendu de conseil municipal
Séance du 28 novembre 2024

Étaient présents :

H VANYSACKER, D.PORQUIER, N.LEROUX, F LOUARN, A.BARILLOT, C RATEAU, A.LEBESGUE,

Absents excusés :

B.LEMOINE, L VANDENABEELE, N HOFFMANN

ORDRE DU JOUR

Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le centre de gestion de l'oise (proposition)

A l'instar du secteur privé, la participation financière de l'employeur deviendra obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les garanties prévoyance pour un montant qui ne pourra être inférieur à 7,00 € par mois et par agent

C'est ainsi que le Centre de Gestion de l'Oise a lancé une procédure de mise en concurrence mutualisée en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Prévoyance », au profit des collectivités et établissement du Département.

Le Maire rappelle que la présente assemblée a, par délibération du 23/06/2022, donné mandat au CDG60 afin de participer à cet appel public à concurrence.

A l'issue de cette procédure, le CDG60 a souscrit une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de TERRITORIA MUTUELLE à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de six ans.

M le Maire propose aux élus de soumettre cette délibération d'adhésion à la convention pour le risque Prévoyance auprès de Territorial Mutuelle à hauteur de 7€/agent au prochain Comité Social Territorial du centre de gestion de l'oise.

Les élus acceptent à l'unanimité.

N°202421 : N°202421 : Téléréleve eau potable : Convention d'occupation temporaire du domaine public routier

Vu la décision de délégation de l'exploitation du service public de production et de distribution d'eau potable par la CAB via une DSP à VEOLIA EAU

Vu le contrat de partenariat de VEOLIA EAU avec la société BIRDZ pour la mise en place de la téléréleve

Une convention d'occupation temporaire du domaine public routier est nécessaire entre la société BIRZ et la commune de Francastel,

Suite à l'exposé des termes de la convention par M le Maire, les élus à l'unanimité,

-ACCEPTENT Les termes de la convention

-AUTORISENT M le Maire à signer la dite convention et tous documents nécessaires au projet

N°202422: Fermane M Yannick DEFASQUELLE

Vu la convention d'occupation précaire,

Sur présentation de M le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ARRETE le fermage de M Yannick DEFASQUELLE à la somme de **180.12 €**.

N°202423: Achat d'un fourneau électrique

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
DECIDE d'acquérir un fourneau électrique pour la salle des fêtes à l'entreprise Nord collectivité pour la somme de 4815.04 € HT

DECIDE de procéder au vote de la décision modificative suivante, sur le budget de l'exercice 2024

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 2184 / 62	Mobilier	6 000,00
Total		6 000,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 2111 / 34 / Défaut	Terrains nus	6 000,00
Total		6 000,00

Le passage d'un électricien sera nécessaire afin d'effectuer le branchement du fourneau et de vérifier la puissance et le disjoncteur du compteur.

Réflexion sur le remplacement du broyeur de la commune

Etude des devis réceptionnés en mairie.

Entreprise DUMONT :

Tondeuse débroussailleuse = 16 200,00 € HT

Broyeur de végétaux = 9 360.00 € HT

Broyeur/épareuse = 7 440,00 € HT

M Denis PORQUIER demande la possibilité de solliciter un devis auprès de M Jean-Claude LALY (exploitant agricole entretenant les chemins et haies de la commune) afin d'éviter l'achat d'un broyeur à la commune.

N°202424 Syndicat d'Energie de l'Oise – Rapport d'Activités 2023

Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2023.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2023 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

Marché public d'électricité :

- Le SE60 propose aux communes d'intégrer dans le prochain marché public une part d'électricité d'origine « verte ». Les élus après discussion ne souhaitent pas d'énergie verte au vu de l'augmentation du prix que cela engendre et de la production d'énergie verte présente sur la commune de Francastel (éolien).

Informations sur les Lignes Directrices de Gestion (LDG)

C'est l'une des innovations de la loi de transformation de la Fonction Publique. Elle consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion.

Les lignes directrices de gestion (LDG) constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines (GRH) de la collectivité ou de l'établissement. L'élaboration des LDG permet de formaliser la politique Ressources Humaines en favorisant certaines orientations, de les afficher et d'anticiper ainsi les impacts potentiels et prévisibles des mesures envisagées.

M le Maire demande la création d'une commission afin d'élaborer ces LDG pour la commune et de les proposer au vote lors d'un conseil municipal. M François LOUARN et Mme Adeline BARILLOT se proposent afin de former une commission LDG avec M le Maire.

Charte de la Base d'Adresse Nationale -BAN-

M le Maire rappelle,

La loi impose aux communes de moins de 2000 habitants d'inscrire et de certifier dans la BAN leurs adresses à partir du 1er juin 2024.

Le SIG de la CAB a développé une application web facilitant le processus de certification des adresses dans la BAN (Base Adresses Nationale).

Afin de formaliser le processus, la CAB propose la signature d'une Charte.

Après lecture de la charte par M le Maire, les élus à l'unanimité :

- ACCEPTENT cette charte dont les prestations sont gratuites
- AUTORISENT M le Maire à signer la charte et tous documents nécessaires

Demande de subvention pour un séjour scolaire

M le Maire fait part aux élus de la demande de subvention du collège privé du sacré cœur de Breteuil pour un voyage scolaire.

Les élus ne souhaitent pas subventionner ce voyage étant donné que le seul élève de la commune concerné va quitter l'établissement.

Divers :

- M le Maire informe les élus sur des travaux réalisés sur les chemins par l'entreprise ROLLAND
- M Denis PORQUIER demande si des travaux pourraient être envisagés ruelle à boue
- M le Maire fait un point d'information sur le PLUIHM
- Mme Adeline BARILLOT propose que le tarif d'électricité facturé lors de la location de la salle des fêtes soit révisé
- Mme Adeline BARILLOT demande si les panneaux de signalisation peuvent être nettoyés
- La secrétaire mairie, Mme Laurène TALLON demande si le centre de gestion peut intervenir en mairie afin de faire un point et d'aider sur la réglementation obligatoire à mettre en place en commune

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h15.